

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 53 (1982)

**Heft:** 1: Un choix fondamental : la Transjurane

  

**Artikel:** Soleure dit non à la Transjurane

**Autor:** Petignat, Yves

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824505>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de chemin de fer. Se pose ensuite le problème délicat de la jonction avec le canton de Soleure. La population de la vallée de la Dünneren s'oppose en effet au passage d'une route à grand trafic dans cette vallée ainsi que dans la cluse de Balsthal. Reste donc ouverte la question du tunnel sous le Balmberg. Cette solution éviterait bien entendu les problèmes posés par une route nationale traversant les localités de la vallée de la Dünneren. La solution du tunnel sous le Balmberg nous semble bien être la meilleure. Sa construction raccourcirait le tracé de la route nationale reliant le Jura et le Jura bernois à la Suisse romande, à Berne et à l'Oberland. Cette solution n'allongerait pas

les distances séparant nos vallées de Zurich ou du Tessin. Une initiative à ce sujet a été déposée dans le canton de Soleure. Ce projet de tunnel sous le Balmberg sera donc soumis prochainement en votation au peuple soleurois. Nous ne pouvons donc que souhaiter le ralliement du peuple et des autorités soleuroises à la solution du tunnel sous le Balmberg.

La modestie des gabarits des futurs tronçons de l'autoroute transjurane nous autorise à affirmer que la protection de la nature y trouvera son compte, pour autant que le choix des tracés définitifs se fasse en harmonie avec l'indispensable sauvegarde des sites et de l'environnement.

## Soleure dit non à la Transjurane

*par Yves PETIGNAT*

On peut renoncer à une élévation de la route du Thal, de Gänsbrunnen à Oensingen, au rang des routes nationales, répond le Conseil d'Etat soleurois à la Confédération. A n'en pas douter, c'est un coup dur pour la Transjurane dont les Jurassiens espéraient avant tout un débouché à Oensingen précisément. Même si la décision n'appartient pas, finalement, au canton de Soleure, «on ne voit pas la Confédération imposer une route malgré l'avis d'un canton», estimait dans une interview l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées soleurois, M. Fontana.

Va-t-on au-devant d'une nouvelle affaire du Rawyl? Le ministre jurassien François Merrenat espérait que non. «J'attends de connaître la réponse intégrale du Gouvernement soleurois, disait-il, mais dans la mesure où il y aurait divergences entre les trois cantons, Berne, Soleure et Jura, il y aura lieu de réunir les intéressés sous l'égide de la Confédération pour discuter et trouver des voies propres à satisfaire les uns et les autres.» Pour le Jura, on sait que le dé-

bouché sur la N1 a son importance. D'abord parce qu'il permet au Jura d'être en relation directe avec le Triangle d'Or helvétique, mais aussi parce que l'on ne croit guère à une exécution rapide de la Transjurane dans la vallée de Tavannes (voir ci-contre l'exposé de M. Jean Eckert) en raison des difficultés géographiques. C'est pourquoi on continuait à espérer que le non soleurois ne soit pas totalement catégorique, en ménageant, par exemple, d'autres solutions, comme le tunnel sous le Balmberg.

Or, à ce sujet, M. Fontana a été ferme: «Il n'y a pas de solution pour la Transjurane dans le canton de Soleure. Le tunnel sous le Balmberg, ce n'est pas sérieux. Personne n'y croit ici. Rien n'a été étudié en ce sens. Bien sûr, il existe une initiative lancée par Welschenrohr pour réaliser cet ouvrage, mais je puis vous dire que les autorités cantonales n'y sont pas très favorables. Cette initiative ne repose d'ailleurs que sur Welschenrohr.»

Reste la possibilité d'un simple aménagement de la route actuelle. Selon M. Mertenat, cette route, dans son état actuel, pourrait suffire à écouler le trafic de la Transjurane à partir de Welschenrohr. La traversée de ce village, et le point noir de la cluse de Balsthal, ajoutait M. Eckert, posent encore des problèmes. Sur ce point, les Soleurois sont d'accord. «Nous avons investi 15 millions pour l'amélioration de la route, disait M. Fontana, les habitants estiment que c'est suffisant et ne veulent aucun investissement supplémentaire qui amènerait un surplus de trafic de transit.» L'évitement de Welschenrohr? Il est prévu, selon M. Fontana, mais aucun calendrier n'est fixé. Par

contre, la cluse de Balsthal ne peut être évitée. Les habitants s'opposent à un projet qui, en mutilant le paysage, n'améliorerait que faiblement la situation actuelle. Par contre, on ne s'oppose pas, côté soleurois, à ce que la route Moutier - Welschenrohr soit considérablement améliorée. «Nous accepterons un trafic découlant d'une Transjurane, mais nous ne voulons aucune amélioration qui ferait dériver sur notre sol une part trop importante de son trafic... Ce n'est pas une opposition politique à la Transjurane, mais simplement le souci de préserver la qualité de la vie dans la vallée de Welschenrohr.»

**Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»**

Rue du Château 2, case postale 344  
2740 Moutier 1, ☎ 032 9341 51

Rédacteur responsable:  
Claude Brügger, avocat, 2720 Tramelan

**ORGANES DE L'ADIJ – Direction**

Président: Roland Schaller, avocat, 2740 Moutier

Secrétaire général:  
Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel: Fr. 30.—

Prix du numéro: Fr. 4.—

Caisse: CCP 25-2086